



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de CHAZELLES SUR LYON

N° d'ordre : 06/2025

Objet : **SECOURS EXCEPTIONNEL**

Séance du 12 Mai 2025

Président : Monsieur Pierre VERICEL.

Présents : M. MOUNIER (Vice-Présidente) - A. CHAPUIS - C. BRUYAT -
M. PEILLER - B. MICHEL - M. THOLLET - M. PLANUD - C. GIGANDON.

Absents excusés : P. VERICEL - C. MONTAGNY (pouvoir à M. MOUNIER) -
P. REPETTO (pouvoir à A. CHAPUIS) - G. HAEGY.

Absents : C. D'IPPOLITO - D. DELORME - M.L. PEREIRA -

Secrétaire de séance : Isabelle BLANCHARD.

Date de convocation : 29 Avril 2025.

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée une demande d'aide financière pour la prise en charge d'une expertise médicale en vue de la mise en place d'une mesure de protection (curatelle renforcée).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 170 € au médecin ayant réalisé l'expertise médicale en vue de la mise en place d'une mesure de protection,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 article 65134.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme, La Vice-Présidente
M. MOUNIER

